

**Délibération du Conseil d'Administration n° 63-23  
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**Présents :**

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

**17 présents**

**Absents – excusés :**

M. Xavier HAQUIN CAVECCHI	Vice-Président, pouvoir donné à Mme
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHRON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOUI FAFAITIN	Administrateur, pouvoir donné à Mme

**4 absents excusés, dont 3 pouvoirs**

**Absents :**

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

**1 absent**

**Service :** Direction des Ressources Humaines

**Objet :** Délibération cadre relative à la convention de participation aux frais de santé

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'avis du Comité social économique en date du 30 novembre 2023 ;
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

**Considérant** le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Paris Habitat,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la mise en place d'un régime collectif sur la base d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à la concurrence réglementé par le décret n° 2011-1474 précité ;
- **FIXE** le niveau de participation de l'office à 55,5% de la cotisation frais de santé en vigueur ;
- **INSCRIT** au crédit budgétaire.

**Approuvé à l'unanimité**

**Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente**

  
**Marie-Christine CAVECCHI**